Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 045-214503088-20250709-DEC2025_066-CC

Semoy

DÉCISION DU MAIRE
N°DEC2025-066
PRISE EN VERTU DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Signature avenant n°13-02 Marché de travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille - Lot n°13 VRD Aménagements extérieurs - Espaces verts

Le Maire de la ville de Semoy,
Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,
Vu l'article L.2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°36/20 en date du 27 mai 2020 alinéa 4 donnant délégation à Monsieur le Maire pour toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur, s'agissant des contrats relatifs aux besoins de fournitures et services, à 100 000 € HT et s'agissant des contrats relatifs aux travaux publics, à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
Vu la délibération du Conseil municipal n°95-23 en date du 19 décembre 2023 portant attribution du marché de travaux pour le lot n°13 VRD Aménagements extérieurs - Espaces verts,

Considérant que la maîtrise d'œuvre a transmis à la maîtrise d'ouvrage une fiche de travaux modificatifs récapitulant l'ensemble des plus-values et des moins-values concernant le lot n°13 VRD Aménagements extérieurs - Espaces verts, à savoir :

- *Dévoiement du réseau eaux pluviales de la maison du Bourg : + 5 208,35€ HT*
- *Dévoiement du réseau eaux usées de la maison du Bourg : + 4756,00€ HT*
- *Suppression de la couche de forme en fond de vide sanitaire : - 5 759,10€ HT*
- *Création d'une évacuation eaux usées en façade : + 1 801,00€ HT*
- *Modification du parvis : - 414,50€ HT*
- *Déplacement de la cuve de récupération des eaux pluviales : + 456,00€ HT*
- *Modification de l'éclairage du parvis : + 560,00€ HT*
- *Modification du revêtement de l'allée PAC et piste draisienne : + 2 266,00€ HT*
- *Suppression de la chambre de raccordement fibre : - 500,00€ HT*
- *Réduction de la hauteur de clôture : + 850,00€ HT*

Considérant que l'entreprise TRAVAUX PUBLICS DU LOIRET a fourni un devis unique intégrant l'ensemble des plus-values et moins-values liées à ses interventions, y comprit la plus-value intégrée dans l'avenant n°13-01 portant sur une plus-value de 1 000,00€ HT pour un changement de banc,
Considérant que, dans un souci de simplification administrative, il convient d'abroger l'avenant n°13-01 pour intégrer ses effets dans l'avenant n°13-02 récapitulant l'ensemble des interventions de l'entreprise,

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant n°13-02 avec l'entreprise TRAVAUX PUBLICS DU LOIRET située à Saint-Jean-de-Braye (45), prévoyant une plus-value à hauteur de 10 194,96€ HT, correspondant au solde des montants susmentionnés et application d'un rabais, soit une évolution de 5,84% par rapport au montant du marché.

Article 2 : D'indiquer que le nouveau montant total du marché s'établit à 184 897,25€ HT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 045-214503088-20250709-DEC2025_066-CC

Article 3 : D'abroger l'avenant n°13-01 devenu sans objet.

Article 4 : De rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, de la présente décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations.

Fait à Semoy, le 9 juillet 2025

Pour le Maire empêché,
Hervé LETOURNEAU, quatrième adjoint au Maire

Transmission et réception en préfecture le : 11 JUIL. 2025

Publication numérique le : 11 JUIL. 2025

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
-date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
-date de sa publication et/ou de sa notification

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 045-214503088-20250709-DEC2025_066-CC

AAPC n°2023-002
Travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille

LOT 13 - VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS - ESPACES VERTS
AVENANT N°13-02

A - Identification de l'acheteur

Mairie de SEMOY
20 place François Mitterrand 45400 SEMOY
Représentant légal : Laurent BAUDE, Maire

B - Identification du titulaire du marché public

TRAVAUX PUBLICS DU LOIRET
12 avenue Ampère
45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:

Travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille - LOT 13 - VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS - ESPACES VERTS

- Date de la notification du marché public : 26/12/2023
- Durée d'exécution du marché public : 16 mois
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 174 702,29 €
  - Montant TTC : 209 642,75 €

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

1. Dévoiement du réseau EP – Maison du Bourg

Le réseau a été dévoyé au sud du futur local PAC. Travaux réalisés par TPL en phase 1.

2. Dévoiement du réseau EU – Maison du Bourg

Réseau dévoyé conformément au diagnostic.

3. Suppression de la couche de forme en fond de vide sanitaire

Réalisation de terrassements en déblais et évacuation par l'entreprise SADORGE. Suppression de la prestation de la plateforme du bâtiment multi-accueil.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 045-214503088-20250709-DEC2025_066-CC

4. Création d'une évacuation EU en façade
Création d'une évacuation des EU en façade. Pose de canalisations et d'ouvrages EP/EU.

5. Modification du parvis
Modification du tracé de l'accès à la Maison du Bourg, de l'aire de stationnement vélo, et de l'allée piétonne.

6. Changement du mobilier urbain – Bancs (acté dans la FTM 24)
Remplacement du modèle GHM « Aldus » (1800 mm) par la banquette « Pure Grijsen » (1500 mm), piètement acier, finition RAL identique à celle des potelets.

➔ **Prestation objet de l'avenant 13-01, abrogée pour l'intégrer dans le présent avenant**

7. Déplacement de la cuve de récupération des EP
Pose de la cuve selon le nouveau plan d'implantation.

8. Modification de l'éclairage du parvis
Réalisation de deux massifs béton supplémentaires pour fondations de luminaires extérieurs, incluant fouilles et platines à sceller.

9. Modification du revêtement – Allée PAC & piste draisienne
Application d'un stabilisé renforcé sur l'allée PAC et la piste draisienne.

10. Suppression de la chambre de raccordement fibre
Dépose de la chambre de type L2T (tampon 250 KN, sans fond).

11. Réduction de la hauteur de clôture
Recoupe de la clôture en ganivelle pour obtenir une hauteur de 1,20 m.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ Non ☒ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 10 194,96€
- Montant TTC : 12 658,74€
- % d'écart introduit par l'avenant : 5,84%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 184 897,25 €
- Montant TTC : 221 876,70€

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 045-214503088-20250709-DEC2025_066-CC

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
COTTON Robert Président	ST JEAN DE BRAYE le 10/07/2025	TRAV[illegible]CS du LOIRET 12, [illegible]mbre - BP 10072 45800 ST JEAN DE BRAYE Tél. 02 38 55 13 69 Email : tpl@tpl-sa.fr

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : SEMOY, le 9 juillet 2025

Signature

Pour le Maire empêché,
Hervé LETOURNEAU, quatrième adjoint au Maire

MAIRIE DE SEMOY (LOIRET)

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 045-214503088-20250709-DEC2025_066-CC

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)